



Communiqué du SNCS-FSU du 15 septembre 2022

Activer l'adresse @cnrs.fr pour voter aux élections professionnelles

L'attribution d'une adresse électronique institutionnelle du CNRS à toutes et tous les agent-es du CNRS est une demande forte du SNCS-FSU depuis plus de dix ans. Cette demande a été satisfaite. Depuis octobre 2021, toutes et tous les ingénieur-es, technicien-n-es et chercheur-es du CNRS disposent d'une adresse électronique en prenom.nom@cnrs.fr.

Le SNCS-FSU regrette cependant les rigidités d'usage imposées par le CNRS comme le fait que les adresses en @cnrs.fr ne puissent pas être redirigées vers d'autres adresses électroniques. **Le SNCS-FSU demande à la direction du CNRS que le paramétrage des boîtes de messagerie du CNRS autorise la redirection des adresses en prenom.nom@cnrs.fr vers les adresses électroniques institutionnelles des laboratoires reconnues par la plateforme JANUS.**

L'adresse électronique du CNRS sera nécessaire pour pouvoir participer aux prochaines élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 au CNRS et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) : https://intranet.cnrs.fr/Vie_interne/Pages/Elections-professionnelles.aspx

Le SNCS-FSU appelle toutes et tous les ingénieur-es, technicien-n-es et chercheur-es du CNRS qui ne l'ont pas encore fait à activer leur adresse électronique du CNRS. Le SNCS-FSU invite également celles et ceux qui ont déjà activé leur adresse électronique du CNRS à s'assurer qu'ils reçoivent bien les messages adressés à leur adresse @cnrs.fr (vous pouvez faire un test en vous envoyant un courriel à vous-même). Les modalités pratiques relatives à cette adresse électronique du CNRS sont sur l'intranet du CNRS à ce lien : https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/si/pratique/Pages/Messagerie-bal.aspx#ba

Les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 comportent deux votes au CNRS et un vote au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- vote au Comité social d'administration (CSA) du CNRS, en remplacement du Comité technique (CT) ;
- vote aux Commissions administratives paritaires (CAP) du CNRS ;
- vote au Comité social d'administration (CSA) du MESR, en remplacement du Comité technique (CT).

Le CSA du CNRS et les commissions qui en émanent abordent de nombreux sujets qui concernent très concrètement toutes et tous les agent-es : égalité entre les femmes et les hommes, télétravail, règles des régimes indemnitaires RIFSEEP et RIPEC, carrières, remboursement des missions, prévention des risques, conditions de travail, action sociale... **Les différentes CAP traitent les questions disciplinaires.**

Le SNCS-FSU est favorable au vote électronique quand il garantit un niveau de sécurité élevé et simplifie la procédure de vote, favorisant ainsi une participation la plus importante possible aux élections.

Le SNCS-FSU considère qu'il est extrêmement important que toutes et tous les ingénieur-es, technicien-n-es et chercheur-es du CNRS qui ne l'ont pas encore fait activent leur adresse électronique du CNRS en prenom.nom@cnrs.fr afin qu'elles et ils puissent voter aux élections professionnelles de 2022.

Vous pouvez soutenir le SNCS-FSU dans ses actions et participer à ses débats en vous syndiquant : <https://sncs.fr/adhesion/>